

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

La Fédération de voile du Québec (FVQ) offre des programmes d'encadrement pour les athlètes engagés dans une démarche de haute performance (voir le programme annuel pour plus de détails). Parmi ces athlètes, le Gouvernement québécois permet aux Fédérations sportives d'identifier leurs athlètes les plus performants. Selon leurs performances, les athlètes sont identifiés de niveau Excellence, Élite, Relève, Développement ou Espoir. Chaque athlète identifié auprès du Ministère des niveaux Excellence, Élite ou Relève est admissible à du soutien dont un crédit d'impôt remboursable correspondant à la durée de l'inscription de son nom sur la liste d'athlètes identifiés.

La liste des athlètes de l'Équipe du Québec est émise par le Comité responsable du développement de l'excellence et approuvée par le C.A. en tenant compte des performances de l'athlète sur les derniers 12 mois (du mois d'avril de l'année précédente au mois de mars de l'année en cours). Cette liste peut être révisée au besoin et rétroactivement au cours de l'année.

Les critères d'admissibilité et de priorisation des athlètes servent de guide pour sélectionner les athlètes. Les athlètes qui ne respectent pas leurs programmes d'entraînement et de compétitions approuvés par leur entraîneur et la FVQ ainsi que les exigences minimales de condition physique peuvent être retranchés de la liste des athlètes admissibles aux mesures de crédit d'impôt. Les positions libres sont alors comblées selon les critères d'identification en vigueur.

Le respect des critères d'identification, du niveau minimum d'activité et du programme d'encadrement ne garantit pas aux athlètes une place sur l'Équipe du Québec. Les athlètes sélectionnés doivent payer les frais d'adhésion liés à leur programme d'encadrement tel que prescrit dans le Programme annuel.

1. ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU EXCELLENCE

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « sénior » ou « développement » par Sport Canada.

Les brevets sont accordés selon les critères de l'association canadienne (Voile Canada) approuvés par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada. Les candidatures sont présentées annuellement par Voile Canada à Sport Canada. Pour en savoir plus sur les critères d'allocation de brevets de Voile Canada : <http://www.sailing.ca> et sur le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada : <http://pch.gc.ca>

De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au Ministère, il pourrait aussi s'agir d'un(e) athlète membre régulier(ère) de l'équipe canadienne sénior. Le Ministère s'assurera aussi de ce statut en étudiant chaque cas à la pièce.

2. ADMISSIBILITÉ ET PRIORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

Pour être admissibles, les athlètes doivent être résidents du Québec, ne pas recevoir de support d'une autre province ou pays, être membres d'un club en règle de la FVQ, respecter le programme minimal d'activités et les exigences minimales de condition physique.

Les athlètes doivent également être impliqués dans une démarche d'excellence appropriée à leur stade de développement et être inscrits à un programme d'encadrement approuvé par la FVQ dans une des classes désignées.

2.1 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – ÉLITE

Les 4 premiers hommes et les 4 premières femmes, de 25 ans et moins, navigant en classe olympique, identifiés dans la liste de priorisation selon les critères de performance Élite, obtiennent le niveau d'identification Élite auprès du Ministère.

Tous les athlètes qui répondent aux critères de performance Élite, mais qui ne sont pas dans les 4 premiers selon la liste de priorisation seront identifiés de niveau Relève. L'âge permis en Relève pour toutes les classes olympiques est de 25 ans et moins.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

2.2 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – RELÈVE

Les **5 hommes et 5 femmes** identifiés dans la liste de priorisation à la suite des 4 positions d'identification de niveau Élite, **obtiennent le niveau d'identification Relève auprès du Ministère.**

2.3 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU - ESPOIR

La catégorie Espoir regroupe tous les athlètes inscrits à un programme de compétition, membres d'un club en règle de la FVQ, âgé de plus de 11 ans et de moins de 19 ans, qui détiennent une certification de niveau VoileCAN 1 ou supérieure. Elle est subdivisée en 3 groupes selon l'âge, la classe et le niveau de performance des athlètes :

ESPOIR - DÉVELOPPEMENT

L'équipe Espoir Développement est formée de 12 athlètes en classes désignées dans la catégorie Espoir Développement. Les priorités sont établies sans égard au sexe de l'athlète.

Pour être admissibles au groupe Développement, les athlètes doivent être résidents du Québec, ne pas recevoir de support d'une autre province ou pays, être inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de moins de 19 ans, avoir accès à un voilier d'une des classes désignées et respecter le programme minimal d'activités.

ESPOIR OPTIMIST

L'équipe Espoir Optimist est formée de 8 athlètes en classes Optimist. Les priorités sont établies sans égard au sexe de l'athlète.

Pour être admissibles au Groupe Espoir Optimist, les athlètes doivent être résidents du Québec, inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de moins de 16 ans.

ESPOIR CLUB

Pour être admissibles au Groupe Espoir Club, les athlètes doivent être résidents du Québec, inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, participer à un minimum de 2 régates du Circuit du Qc, être âgé de moins de 19 ans et détenir une certification de niveau VoileCAN 1 ou supérieure.

3. PROGRAMME MINIMAL D'ACTIVITÉS

L'athlète doit présenter un programme annuel d'entraînement et de compétition à son entraîneur et à la FVQ avant le 1^{er} mai pour la saison estivale ainsi que le 1^{er} novembre pour le programme d'hiver. Ce programme doit correspondre au minimum, à son niveau dans l'Équipe du Québec (on doit considérer la classification préliminaire d'automne pour déterminer le programme minimal d'hiver). Le programme doit être approuvé par la FVQ. En cours de saison, l'athlète doit s'y conformer à moins d'avis contraire et écrit de sa part. Le programme modifié doit être approuvé par la FVQ.

Les athlètes membres de l'Équipe du Québec doivent remettre à la FVQ, à sa demande, une copie de son registre des heures d'entraînement et des résultats de régates. Un gabarit standard sera fourni par l'Entraîneur.

Une évaluation formelle se fera pour s'assurer que l'athlète suit les exigences minimales. Les athlètes qui ne rencontrent pas les exigences minimales avec aucune raison valable seront enlevés de l'équipe rétroactivement.

Le programme doit comprendre au minimum les activités indiquées dans le *Programme de l'Équipe du Québec*.

4. RÈGLES ET DÉFINITIONS

- Un camp d'entraînement est par définition un groupe d'entraînement (minimum 3 jours) avec un entraîneur de niveau 3 ou plus dans un cadre structuré avec un objectif précis.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

- Pour être confirmé comme membre de l'Équipe du Québec, les athlètes doivent atteindre les objectifs de performance établis par leur entraîneur et la FVQ.
- Pour les athlètes inscrits au programme de la FVQ, l'évaluation sera faite trois fois par année.
- L'âge limite d'un athlète pour une classe de voilier et un niveau de l'Équipe du Québec est défini au 31 décembre de l'année de sélection. Dans tous les cas, l'âge minimum est de 12 ans.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Élite ou Relève, s'ils sont dans une classe olympique, est de 25 ans et moins.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Relève dans les classes énumérées au tableau de la page 3 est de 21 ans et moins.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Espoir est de moins de 19 ans.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés du groupe Espoir Développement en classe 4.7, est de moins de 17 ans.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés du groupe Espoir Optimist, est de moins de 16 ans.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC



ELITE	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche
Classe de voilier	Laser	Radial	49er, Nacra, 470	49er FX, Nacra, 470	IQ foil, formula kite
Âge	25 ans et moins				

Critères

Régates de qualification 1 (RQ1)	Championnat Nord-Américain, Miami World Cup, Championnat du monde senior
Critère de performance 1	Terminer dans 1/2 flotte à une de ces régates
Régates de qualification 2 (RQ2)	Cork OCR, FORK, Championnat Canadien senior, US Championship, Régates RQ1 autres que les 2 meilleures

Priorisation : $\text{Ratio d'une régate} = \text{Position finale} \times 100 / \text{nombre de bateaux}$

Priorisation	$35\% * (\text{meilleur ratio RQ1}) + 35\% * (2^{\text{e}} \text{ meilleur ratio RQ1}) + 15\% * (\text{meilleur ratio RQ2}) + 15\% * (2^{\text{e}} \text{ meilleur ratio RQ2})$
Autres critères	Les résultats des tests physiques, avoir un plan d'entraînement annuel, avoir un plan d'entraînement physique, avoir un plan d'entraînement mental

- Les régates mentionnées au tableau sont les seules retenues pour la qualification à moins d'avis contraire par la FVQ.
- La priorisation détermine les 4 athlètes identifiés de niveau Élite de chaque sexe.
- Les Jeux du Canada seront considérés comme régate RQ1 lors de l'année des Jeux.

RELEVE	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche
Classe de voilier	Radial, Laser	Radial	29er, 49er FX, 49er, 420, 470	29er, 49er FX, 420, 470	RSX, IQ foil, IQ foil youth, A's foil class, Formula kite
Âge	Moins de 26 ans pour les athlètes navigants en classe olympique. Moins de 22 ans pour les athlètes navigants en classe de développement.				

Critères

Régate de qualification 1	Cork International, Cork OCR, FORK, Midwinters, North American Championships, Championnat du monde junior,
Critère de performance 1	Terminer dans 1/2 flotte à une de ces régates
Régate de qualification 2	Icebreakers, US Championship, Championnat Canadien
Régate de qualification 3 (Junior)	Championnat Canadien Junior, Orange Bowl, Sail Central, Championnat du Qc (ou équivalent)

Priorisation $\text{Ratio d'une régate} = \text{Position finale} \times 100 / \text{nombre de bateaux}$

Priorisation 1 (25 ans et moins)	Les athlètes priorisés au 5e rang et suivant de la liste de priorisation du Groupe Élite et qui rencontrent les critères de sélections Élite sont automatiquement identifiés de niveau Relève (25 ans et moins)
Priorisation 2 (21 ans et moins)	$50\% \text{ ratio RQ1} + 25\% * (\text{meilleur ratio RQ2}) + 25\% * (2^{\text{e}} \text{ meilleur ratio RQ2})$
Priorisation Junior	$40\% \text{ ratio RQ1} + 30\% * (\text{meilleur ratio RQ2}) + 30\% * (\text{meilleur ratio RQ3})$

- Une fois épuisée la priorisation 2, les positions seront données en priorité aux athlètes juniors qui ont respecté le critère de performance junior et dans l'ordre de la priorisation Junior.
- Tous les athlètes qui répondent aux critères de performance Relève, mais qui ne sont pas dans les 5 premiers selon la liste de priorisation ci-dessus seront classés de niveau Développement ou Espoir si leur âge le permet.
- Les Jeux du Canada seront considérés comme régate RQ1 lors de l'année des Jeux.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC



ESPOIR DÉVELOPPEMENT	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche
Classe de voilier	Laser, Radial, Laser 4.7*	Radial, Laser 4.7*	420 et 29er, 49er FX	420 et 29er, 49er FX	Bic 293 et RSX, A's foil class, Twin tip, IQ foil youth and jr
Âge	Moins de 19 ans. Moins de 17 ans pour les classes : Laser 4.7 et IQ foil Junior et Twin tip				

Critères

Régate de qualification 1 (RQ1)	Cork international, Championnat canadien, Sail Central, Championnat du Québec Évènement du circuit provincial (autre que le Championnat du Québec) Jeux du Québec (si applicable)
Régate de qualification 2 (RQ2)	
Régate de qualification 3 (RQ3)	

Priorisation

Ratio d'une régata = Position finale x 100 / nombre de bateaux

Priorisation 1	Les athlètes de moins de 19 ans priorisés au 10e rang et suivants de la liste de priorisation des Groupes Élite-Relève sont automatiquement identifiés Développement 50% ratio RQ1 + 25% (meilleur ratio RQ2) + 25% (2 ^e meilleur ratio RQ2) Position aux Jeux du Québec RQ3
Priorisation 2	
Priorisation 3	

ESPOIR – OPTIMIST	Simple homme et simple femme
Classe de voilier	Optimist
Âge	Moins de 16 ans.

Critères

Régate de qualification 1	Cork, Championnat Canadien Optimist, système de qualification CODA (année COVID)
Critère de performance 1	8 premiers Québécois
Régate de qualification 2	Circuit du Québec
Critère de performance 2	3 premiers

Priorisation

Priorisation 1	Les 8 premiers Québécois(es) du classement au Championnat canadien Optimist, à CORK, Système de qualification CODA (année COVID)
Priorisation 2	Les trois premiers Québécois(es) du classement du circuit du Québec

ESPOIR CLUB

Pour être admissibles au Groupe Espoir Club, les athlètes doivent être résidents du Québec, inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, participer à un minimum de 2 régates du Circuit du Qc, être âgé de moins de 19 ans et détenir une certification de niveau VoileCAN 1 ou supérieure.

CONTEXTE LIÉ À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Considérant l'annulation de la majorité des événements 2020 et devant l'incertitude face au calendrier 2021, voici des scénarios prévisionnels qui seront adaptés à la situation :

1- Absence d'événement

Le statut des athlètes sera révisé. Le statut sera donné en fonction des résultats aux tests physiques. Pour que les tests soient valides, ils devront être supervisés par un préparateur physique et un entraîneur de l'Équipe du Québec. Chaque test se verra accordé une pondération afin de pouvoir classer les athlètes en fonction de leurs résultats.

Les critères de bases (âge et classe) des niveaux d'identification devront être tout de même respectés.

Il est possible que des entrevues soient menées devant un comité de sélections, afin de départager certains athlètes dans le cas où des athlètes auraient les mêmes résultats. Les entrevues porteraient sur la motivation, les objectifs à court terme, les objectifs à long terme, etc.

2- Une partie des événements utilisés pour identifier les athlètes ont lieu :

Si certaines régates servant de critères d'identifications sont annulées, la pondération des événements pourra être révisée. Il est possible qu'un événement soit ajouté ou remplacé, si le calibre est au moins équivalent à l'événement qui devait avoir lieu.

Un ajustement du niveau d'identification sera effectué dès la reprise des compétitions.

3 - Conditions permanentes.

Qu'il y ait ou non des régates cette été, pour être éligible à être identifiés auprès du ministère, les athlètes devront :

- Présenter un programme d'entraînement annuel cohérent
- Présenter un programme de préparation physique cohérent.
- Être membre de l'Équipe du Québec.
- Devront participer aux tests physiques.

Les athlètes qui ne répondent pas aux conditions permanentes énumérées ci-dessus, se verront automatiquement attribués le plus bas niveau auquel ils sont admissibles.